

# Conseil Municipal de la commune de Clermont l'Hérault

## Séance du mercredi 21 décembre 2022 à 18h Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en

exercice: 29

Conseillers Municipaux présents ou représentés : 29

Date de la convocation :

15 décembre 2022

Le quorum est atteint.

Délibération n° DCM22-12-21P12

Finances – Budget principal de la commune -Décision modificative n° 6

#### Présents:

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints*,

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô, *Conseillers municipaux*,

#### Absents:

Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme.

#### Procurations:

Mme Catherine Klein à Mme Hélène Cinési Mme Corinne Gonzalez à Mme Rosemay Crémieux M. Stéphane Garcia à M. Georges Elnecave

Mme Claude Blaho-Poncé à Mme Marie Passieux

M. Franck Rugani à Mme Paquita Médiani

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur: Mme Michelle Guibal

Il est envisagé de modifier les crédits ouverts au budget pour prendre en compte les données d'exécution disponibles en fin d'exercice.

Les modifications envisagées sont les suivantes :

#### Section de fonctionnement

Diminution des crédits ouverts en dépenses :	209 451 €
dont chapitre 023, Virement à la section d'investissement :	209 451 €
Augmentation des crédits ouverts en dépenses :	209 451 €
dont chapitre 022, dépenses imprévues :	209 451 €

### Section d'investissement

#### Diminution des crédits ouverts en dépenses :

1 224 148 €

dont opération 907, extension du gymnase Rebichon, salle d'haltérophilie et de musculation : 14 888 €

dont opération 908, restaurant et service scolaire :

510 387 €

dont opération 909, création d'un nouveau groupe scolaire à l'avenue du stade : 33 445 €

DCM22-12-21P12

p. 1/2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification.

dont opération 910, rénovation thermique de l'école Jacques Prévert :		115 469 €
dont opération 911, aménagement du centre ancien :		300 265 €
dont opération 912, espace culturel associatif et citoyen :		117 267 €
dont opération 913, tribunes du stade de l'Estagnol :		5 391 €
dont opération 914, espace sportif municipal de l'Estagnol :		52 716 €
dont opération 915, étude de définition du programme d'un cinéma :	de	construction 74 320 €
Diminution des crédits ouverts en recettes :		1 224 148 €
dont chapitre 021, virement de la section de fonctionnement :		209 451 €
dont chapitre 16, emprunt :		808 000 €
dont chapitre 13, subventions d'investissement :		206 697 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 6 au budget principal de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus et détaillée dans le document joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 14 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho Poncé représentée par Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani représenté par Mme Paquita Médiani),

APPROUVE la décision modificative n° 6 au budget principal de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus et détaillée dans le document joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance.

Louise JABER

Gérard BESSIERE

Maire et président de seance,